

Des milieux de travail bien encadrés



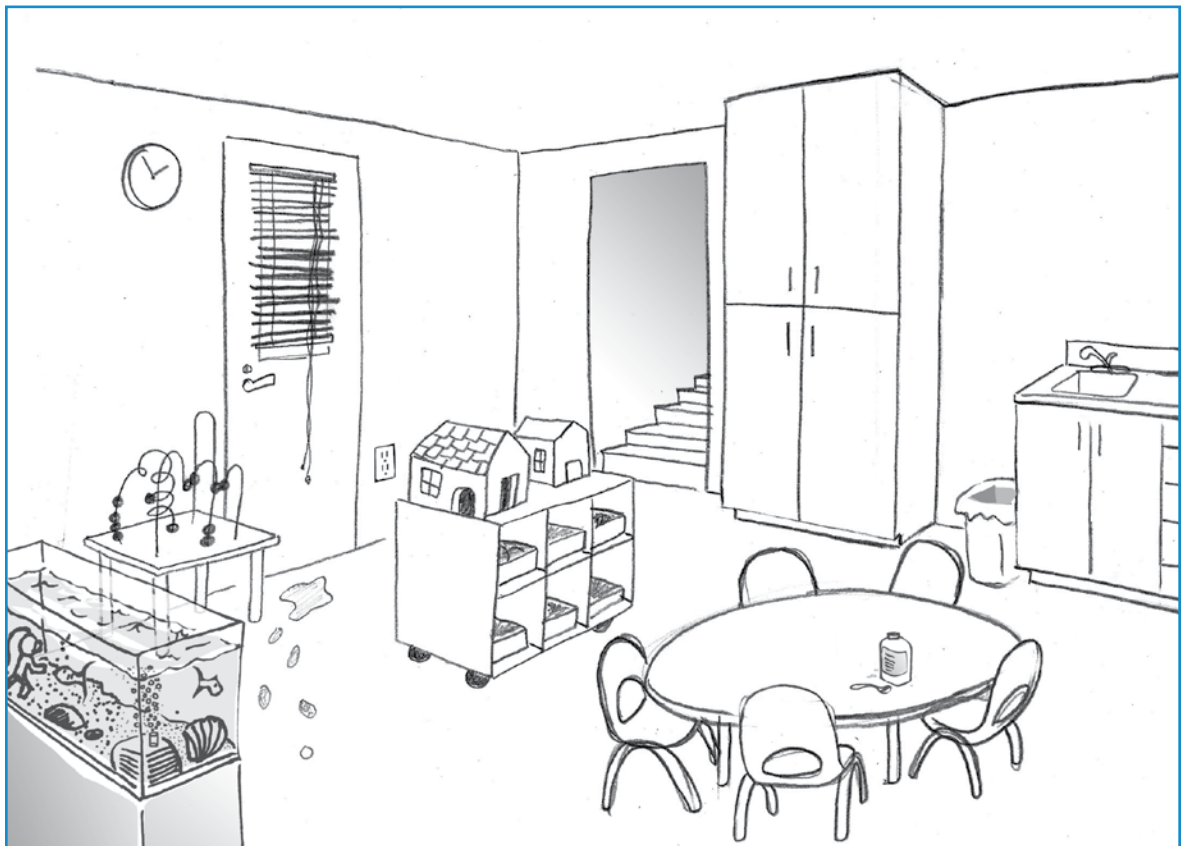
L'éducatrice ou l'éducateur qui travaille dans un service de garde éducatif à l'enfance reconnu doit suivre plusieurs règles importantes pour assurer la santé et la sécurité des enfants qui les fréquentent.

À titre d'exemple, les éducatrices et les éducateurs doivent veiller au respect des règles de base en matière d'aménagement des locaux. Ils doivent ainsi repérer les situations potentiellement dangereuses, s'assurer de la sécurité de leur local et respecter les règles en vigueur.

Exercice

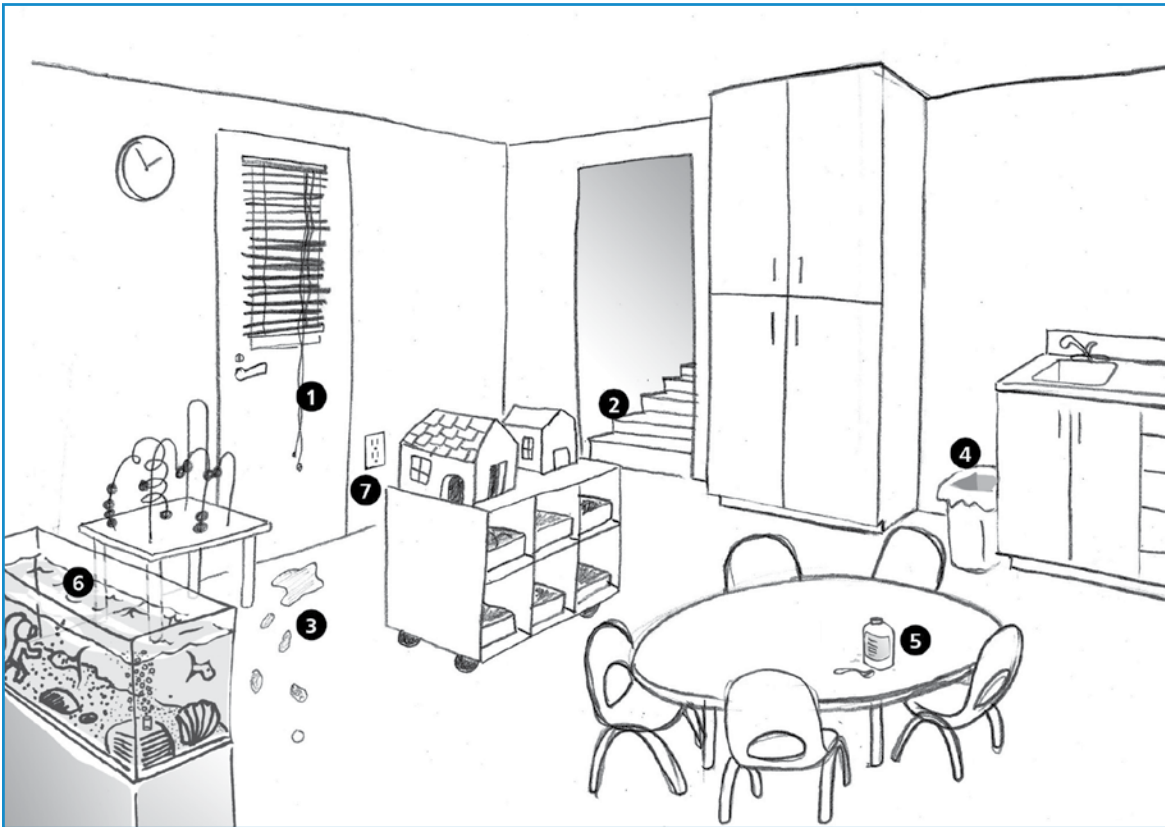
Regardez attentivement le dessin suivant. Il représente un local type en CPE ou en garderie. sept manquements aux règles de sécurité y sont représentés.

Encerclez les manquements que vous avez repérés.



Réponses

Voici les manquements aux règles de sécurité de ce local type.



1. Le cordon du store est à la portée des enfants.
2. L'escalier est dangereux puisqu'il n'y a pas de barrière de protection.
3. Le plancher est sale ou glissant.
4. La poubelle à déchets ne possède pas de couvercle.
5. Un médicament a été laissé à la portée des enfants.
6. Il y a un aquarium dans le local alors qu'il est interdit d'avoir un animal en CPE ou en garderie. À noter qu'il est cependant permis d'avoir un animal dans un service de garde en milieu familial.
7. Il n'y a pas de dispositif de protection sur la prise de courant.

Avez-vous réussi à tous les repérer?

